



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE ET DE L'APPUI
TERRITORIAL

Bureau de l'appui territorial
Cellule environnement

R:\04_DIR_CIA\02_APPUI_TERRITORIAL\02_ENVIRONNEMENT\CPE\SteEUR
OVIA_Roumengoux\Dem.Modif.parcel.EUROVIA\AP_nouvelles_parcelles.odt

Arrêté préfectoral portant modification de parcelles
pour la Société EUROVIA sur la commune de
Roumengoux

La préfète de l'Ariège
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code de l'environnement et notamment le Titre 1^{er} du Livre V relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement,
- Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 1996 autorisant la société ENROBES AUDE ARIEGE (E2A) à créer et exploiter une centrale fixe d'enrobage à chaud et des installations annexes sur le territoire des communes de Cazals des Bayles et Roumengoux,
- Vu le récépissé de changement d'exploitant délivré le 28 novembre 1997 à la société RESCANIERES,
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2014 portant transfert de l'autorisation d'exploitation de la centrale à la Société EUROVIA sur une liste de parcelles cadastrales,
- Vu la demande du 22 février 2016 de la Société EUROVIA sollicitant l'intégration des parcelles 192, 194, 195p section ZB de la commune de Roumengoux dans son périmètre d'exploitation,
- Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 28 février 2018,
- Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'Ariège,

ARRETE

Article 1

L'article 1 est complété ainsi pour les parcelles suivantes:

Parcelles	Communes
192, 194 et 195p section ZB	Roumengoux

Article 2

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, le sous-préfet de Pamiers, les maires de Cazals des Bayles et Roumengoux et le directeur de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de la préfecture.

Fait à Foix, - 6 JUIN 2018
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général


Christophe HERIARD